

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220607-22	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 07 juin 2022 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-vingt-deux du mois de juin le sept le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 juin 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 mai 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (21)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Lysiane MABIRE, Romuald GADET, Sophie MOREL (à partir de 18h32), Clément GIRARD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Maryline CHALOT a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Christine GUEY a donné procuration à Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Magali MEINIER a donné procuration à Jean FORESTI, Léa LEMOINE a donné procuration à Catherine JACQUOT, Eric LANUSSE CAZALE a donné procuration à Nicolas PIERGUIDI, Laetitia LIEGEART a donné procuration à Patrick LIEGEART.</p> <p style="text-align: center;"><u>Était absente (1)</u> Brigitte ALZINGRE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES 23 RUE D'AUDINCOURT-COPROPRIETE CLAUDE SCAGNETTI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de la mise en œuvre et du passage de la piste cyclable, la commune souhaite acquérir trois parcelles appartenant à la copropriété de l'immeuble sis au 23 rue d'Audincourt. La copropriété est représentée par Monsieur Claude SCAGNETTI.

Les parcelles concernées, issues du découpage des anciennes parcelles AB 539, AB 538 et AB 540 sont les suivantes :

- AB 679 : d'une surface de 7 m²
- AB 682 : d'une surface de 13 m²
- AB 684 : d'une surface de 34 m²

La commune de Seloncourt propose d'acquérir ces trois parcelles d'une contenance totale 54 m², au prix de 3 € le m², soit un montant total de 162 €.

Les frais de bornage et d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme réunie le 09 mai 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Maire entendu, **à l'unanimité.**

- autorise l'acquisition des parcelles AB 679, AB 682, AB 684,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 07 juin 2022

Le Maire

Daniel BUCHWALDER

